

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 31/11/2025 N° D2025-88

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Convention de partenariat financier entre Haut-Bugey Agglomération (HBA) et la SPL ALEC AIN « ALEC01 »**

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de ***Signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €***, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

**PREAMBULE**

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain a pour mission, à l'échelle départementale d'accompagner les collectivités, les professionnels et les habitants autour de 4 grandes thématiques : **Énergie, Bâtiment, Mobilité, et l'Économie Circulaire**.

Ils accompagnent les entreprises et les collectivités dans leurs démarches de transition énergétique, en fournissant des conseils personnalisés, des audits énergétiques et en promouvant des solutions novatrices.

Le dispositif s'adresse principalement aux entreprises privées, y compris les structures éducatives telles que les écoles privées, ainsi qu'au secteur médical. Tous types d'activités sont concernés, à condition que l'effectif de l'entreprise ne dépasse pas 250 salariés.

La mission consiste à accompagner ces acteurs dans leur démarche écologique en quatre étapes clés : d'abord, en leur apportant un accompagnement personnalisé pour le conseil et le diagnostic initial ; ensuite, en leur proposant des actions concrètes à mettre en œuvre ; puis, en assurant un suivi pour garantir la réussite de ces actions ; enfin, en proposant un guichet unique, intégré dans le cadre du dispositif PACTE ENTREPRISE, afin de simplifier et centraliser l'ensemble des démarches liées à la transition écologique.

HBA a décidé de soutenir l'association en y apportant une contribution financière exceptionnelle de 3 000 €.

### DECIDE

**Article 1** : de signer la convention de partenariat passée entre Haut-Bugey Agglomération – 57 rue René Nicod à Oyonnax (01100) et la SPL ALEC AIN « ALEC01 » ayant son siège 102 Bd Édouard Herriot, 01000 Viriat

Montant de la participation financière : 3 000 €

Durée de la convention : Année 2025.

**Article 2** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président  
Michel MOURLEVAT

*[Handwritten signature of Michel Mourlevat over the stamp]*